



NOTE AUX ETUDIANTS DE PREPA ADMIS À L'INTERNAT

1 - L'internat reste ouvert environ un week-end sur deux. **Le service de restauration n'est pas assuré.**

2 - Les autres week-ends l'internat ferme à 13 h le samedi et ouvre le dimanche à 19 h.

Le 1^{er} week-end (5-6 septembre 2020) l'internat sera fermé.

3 - **Le mardi 01 septembre 2020**, vous serez accueilli(e) à l'internat **entre 09h00 et 13h00** (prévoir 1 h de disponibilité) le service de restauration fonctionnera dès le midi.

L'accueil se fera par le 1 rue Mirabeau.

Il est indispensable de prévoir :

- 1 oreiller,
- 1 protège-matelas (0.90 cm),
- 1 couette pour un lit de 1.90 x 0.90 (à privilégier plutôt que draps et couvertures),
- 1 lampe de bureau et 1 câble informatique pour connexion au réseau (RJ45).
- 1 torchon pour la vaisselle des kitchenettes.

Attention ! Rappel sur l'utilisation des différents appareils dans le règlement d'internat.
Il est formellement interdit de connecter à la prise réseau du matériel autre qu'un ordinateur (pas de borne WIFI, etc...).

Vous recevrez une carte gratuite qui vous permettra d'avoir **accès aux chambres et à l'internat.**

4 - État des lieux

Il sera établi à votre arrivée puis à votre départ. Toute dégradation constatée vous sera facturée.

5 - Horaires de la restauration.

- Petit déjeuner : de 6 h 30 à 7 h 45
- Déjeuner : de 11 h 30 à 13 h 30
- Dîner : de 18 h 15 à 19 h 30

La carte d'accès au restaurant est **personnelle** et ne doit pas être prêtée ou donnée. Elle vous sera délivrée gratuitement le jour de la rentrée, pour la durée de votre scolarité au Lycée Chateaubriand. En cas de perte ou de détérioration, vous devrez en racheter une nouvelle (coût 3 €).

L'accès au restaurant est impossible sans cette carte.

6 - Tarifs d'internat, Modalité de paiement

Le forfait annuel est voté par année civile.

Pour 2020, il est de **2195.20 €** (chambre 1029.00 € - restauration 1166.20 €) payable par trimestre soit 683.20 € (janv-mars 2020), 593.60 € (avril-juin 2020), et **918.40 € (sept-déc 2020)**. Ce tarif pourra être révisé courant novembre 2020 par le Conseil Régional dans la limite des taux d'augmentation autorisée pour 2021.

Le paiement vous sera réclamé par courrier dans le courant de **chaque trimestre** par le service de l'intendance du lycée.

Vous pouvez choisir le **prélèvement automatique** ou le **paiement à réception de la facture trimestrielle.**

Pour le prélèvement automatique,

Les coûts des trimestres scolaires seront divisés en trois tiers et prélevés chaque mois à partir du 5 octobre 2020 jusqu'au 5 juin 2021.

Il vous suffit de **remplir la fiche d'inscription** en cochant « prélèvement » et de la retourner à l'intendance en y joignant **obligatoirement un relevé d'identité bancaire (impossible sur les livrets d'épargne).**

Le mandat de prélèvement vous sera envoyé et **à nous retourner signé pour le 15 septembre 2019 dernier délai.**

Un échéancier vous sera expédié courant septembre 2020 et courant décembre 2020 pour vous informer des montants prélevés.

Pour les élèves de PCSI ou de PSI, le document vous sera remis à la rentrée en fonction de votre affectation.

Important : En raison d'une situation financière difficile, vous pouvez appeler le service infirmerie au **02 99 28 19 52**. Nous vous renseignerons en toute confidentialité sur les aides possibles (caisse de solidarité) et les conditions pour en bénéficier (uniquement pour les élèves affectés au lycée Chateaubriand).